

76  
PNR

# Assistance et coercition Programme national de recherche

## Sous la loupe de la recherche

# Causes et conséquences de l'arbitraire sur les parcours de vie



# Explorer les champs de tension entre protection et autodétermination

Les mesures de coercition prises par les autorités à des fins d'assistance donnent parfois lieu à des interventions radicales dans la vie des enfants et des adultes qu'elles visent.

De telles mesures – placements extrafamiliaux et placements à des fins d'assistance, notamment – ont été mises à exécution contre la volonté des personnes et des familles concernées par le passé et le sont souvent encore aujourd'hui. Avant 1981, les droits procéduraux étaient pratiquement absents des pratiques des services des curatelles et tutelles. Le Conseil fédéral et le Parlement reconnaissent aujourd'hui la souffrance infligée aux victimes de ces actes en raison du non-respect de leurs droits fondamentaux.

Afin d'étudier les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux – y compris d'initiative privée – dans un contexte élargi, il a confié au Fonds national suisse (FNS) le soin de réaliser le programme national de recherche «Assistance et coercition: passé, présent et avenir» (PNR 76). Ce mandat découle de la nécessité de mener une étude scientifique interdisciplinaire sur ce douloureux chapitre de la politique et des pratiques suisses en matière d'aide sociale ainsi que sur les effets de la politique sociale actuelle.

Le PNR 76 est tenu de respecter des critères de scientificité et de prendre en considération de façon nuancée les diverses perspectives en jeu: celles des personnes concernées, des autorités, des institutions, du droit en vigueur, des normes, etc.; il doit également produire de nouvelles connaissances orientées sur la pratique. Les chercheurs interprètent les faits en fonction de leur domaine de prédilection et dans le cadre d'un échange interdisciplinaire. Ils retracent les causes, les mécanismes et les effets des mesures de coercition à des fins d'assistance dans le contexte social et individuel, les étudient dans une perspective actuelle et contribuent de ce fait au développement ultérieur du droit et de la pratique.

Les acquis du PNR 76 seront rendus publics et feront l'objet de discussions avec les parties intéressées. L'objectif est de faire entendre plus fortement la voix de la science dans le domaine de l'assistance et la coercition et de fournir aux décideurs des repères et une base d'action fondés scientifiquement.

Alexander Grob, président du comité de direction

18

Le budget du PNR 76 s'élève à 18 millions de francs. Ces fonds servent à financer les travaux de recherche, des congrès et d'autres mesures de transfert de connaissances, ainsi que la publication de la synthèse du programme.

# Que vise le PNR 76

## Les objectifs du programme

Le PNR 76 se penche sur les aspects juridiques et sociaux de la coercition à des fins d'assistance en Suisse à la fois dans une perspective historique et en étendant la recherche au présent et à l'avenir. Concrètement, le PNR 76 poursuit les objectifs suivants:

- analyser les caractéristiques, les mécanismes et les modes d'action de la politique suisse en matière d'assistance sous toutes ses formes, dans le champ de tension entre continuité et évolution;
- identifier les causes possibles des pratiques sociales interventionnistes, à la croisée entre ordre social et droits individuels;
- étudier les conséquences des pratiques en matière d'assistance sur les personnes concernées et sur leur situation économique et sociale.

27

À l'issue de deux mises au concours, le PNR 76 compte aujourd'hui 27 projets de recherche et quelque 120 chercheurs œuvrant au sein d'universités, de hautes écoles spécialisées ou de bureaux privés de toute la Suisse.

## Le transfert de connaissances: un pont entre la recherche, la politique et la pratique

Les résultats du PNR 76 doivent tout à la fois atteindre un large public et contribuer au développement du droit, de la jurisprudence, de l'organisation des autorités et de la pratique. Dans le cadre du transfert de connaissances, leur diffusion est axée sur pratique et adaptée aux groupes cibles, les résultats eux-mêmes étant remis en contexte.

Les nouvelles connaissances apportées par le PNR 76 doivent permettre d'enrichir le dialogue entre les chercheurs, les politiques, les intervenants sur le terrain et les personnes concernées. Lors de la transmission des recommandations et des impulsions du PNR 76, une attention particulière est apportée au dialogue avec les personnes concernées. Afin de contribuer au lien affirmé à l'histoire, au présent et à l'avenir, le transfert de connaissances prend en compte les discours actuels dans les domaines politique, pratique et public.

### Les deux piliers du transfert de connaissances

#### Mise en relation et dialogue

Le calendrier du PNR prévoit annuellement des séminaires destinés aux échanges internes, des coopérations avec des organismes endossant le rôle de multiplicateurs (p. ex. associations faitières) et des manifestations à but de dialogue. Le transfert de connaissances repose ainsi sur la collaboration des partenaires, l'échange des savoirs et l'apprentissage en commun.

#### Diffusion

Afin d'assurer une communication continue, contextualisée et adaptée aux groupes cibles résultats

du PNR 76 et des impulsions qui en découlent, le calendrier du programme prévoit par ailleurs la participation des chercheurs aux manifestations (internes ou de tiers), la publication d'articles dans des revues spécialisées, des communiqués et des conférences de presse, l'alimentation régulière du site Internet, la publication de newsletters et de bulletins du PNR 76 (à paraître dès 2021) et la publication de la synthèse du programme (en 2024).

2024

La phase de recherche s'étend jusqu'en 2023. La publication de l'ensemble des résultats et de la synthèse du programme est prévue pour 2024.

## Une audience internationale

Le travail de mise en lumière scientifique, les résultats du programme et les impulsions qui en découlent doivent bénéficier d'une audience internationale. À cette fin, le PNR 76 favorise les échanges scientifiques avec des chercheurs étrangers. De plus, la Suisse doit pouvoir tirer parti des connaissances issues des processus de compréhension et d'analyse menés par d'autres pays, et réciproquement.

# Une recherche obéissant à des directives éthiques

L'exploration de thématiques aussi sensibles que les champs de tension entre assistance et coercition impose le respect d'exigences spécifiques, et ce à double titre. D'abord, le PNR 76 suscite l'intérêt politique et médiatique: il est suivi très attentivement. L'activité de recherche en elle-même exige ensuite des chercheurs une observation scrupuleuse des exigences éthiques et des questions de protection de la personnalité et des données. Le PNR 76 a élaboré à l'intention des chercheurs des directives éthiques spécifiques. Celles-ci règlent notamment les aspects relevant du droit de la personnalité et de la protection des données des personnes concernées, de leur environnement social et de leurs descendants. D'autres règles concernant par exemple la manière de mener les entretiens avec ces personnes y ont également été définies. Le comité de direction, qui suit toute la mise en œuvre du programme, est particulièrement attentif au respect de ces exigences. Les directives éthiques sont publiées sur le site Internet du PNR 76.

# Passé, présent et avenir

C'est en 2017 que le Conseil fédéral a décidé de la mise en œuvre du PNR 76, en complément des recherches menées par la Commission indépendante d'experts (CIE) internements administratifs. Cette commission ad hoc avait été instituée directement par le Conseil fédéral en 2014 pour réaliser une étude scientifique sur les internements administratifs et autres mesures de coercition ordonnées en Suisse avant 1981. À la fin de 2019, la CIE a présenté ses résultats de recherche et mis fin à ses activités ([www.cie-internements-administratifs.ch](http://www.cie-internements-administratifs.ch)).

L'horizon temporel du PNR 76 est plus vaste que celui de la CIE et l'objet de ses recherches dépasse le cadre des internements administratifs. Tandis que la CIE a étudié l'histoire des internements administratifs, le PNR 76 examine les

causes, les mécanismes et les conséquences des mesures de coercition à des fins d'assistance dans une perspective historique, mais aussi sous l'angle de leur portée pour le présent et pour l'avenir. Les connaissances dégagées par le PNR 76 doivent servir de repères dans l'élaboration des politiques et ses données factuelles influer sur l'évolution des pratiques sociales actuelles, de la législation ad hoc, de l'organisation des autorités et du financement des mesures administratives. L'éclairage qu'apporte le PNR 76 sur les autorités suisses d'aujourd'hui, mais aussi sur les institutions et les acteurs des domaines public et privé qui œuvrent au point de rencontre entre assistance et coercition, est important: se pencher sur le passé peut aider à comprendre comment agir dans le futur.

# Les programmes nationaux de recherche

Les PNR apportent une contribution scientifique à la résolution de problèmes urgents d'importance nationale. Il incombe au Conseil fédéral de statuer sur ces programmes, qui s'étendent sur quatre à cinq ans et disposent d'une enveloppe financière de 10 à 20 millions de francs.

# Le Fonds national suisse

Le Fonds national suisse (FNS) est la principale institution suisse d'encouragement de la recherche scientifique. Sur mandat de la Confédération, le FNS encourage la recherche dans toutes les disciplines scientifiques, de la philosophie aux nanosciences, en passant par la biologie et la médecine, et met en œuvre des programmes de recherche. En 2018, son budget s'est élevé à 1138 millions de francs et il a validé environ 3000 propositions de recherche.

# Quatre axes de recherche

## Les projets du PNR 76 sont répartis en quatre modules:

### Protection des enfants et des adultes

Les projets de ce module examinent comment les représentations du besoin de protection, de l'autodétermination et de la capacité de discernement, notamment, ont évolué au fil du temps et en analysent les conséquences, aussi bien passées que présentes. Car les mesures administratives conduisent aujourd'hui encore à des interventions des pouvoirs publics dans la famille et dans la capacité à agir des individus.

### Mesures et parcours de vie

Ce module s'interroge sur les conséquences des mesures dans le champ de tension entre assistance et coercition. Leur impact varie

suivant les pratiques en matière de décision, d'exécution et de surveillance: les personnes concernées peuvent se sentir comme des jouets entre les mains des autorités ou avoir au contraire la possibilité de défendre leur point de vue dans la procédure.

### Droits et pratique juridique

Les projets de ce module étudient l'évolution de la pratique juridique, des voies de recours et des normes sociales. L'action de l'État à la croisée entre assistance et coercition requiert des bases légales. De plus, la décision, l'exécution et la surveillance des mesures doivent intervenir dans le respect des droits humains. Dans le passé,

ces conditions n'étaient pas ou que partiellement remplies.

### Interdépendances économiques et politiques

Les projets de ce module cherchent à établir comment la logique de la politique financière, des institutions et réseaux, et de l'interaction des acteurs étatiques ou non conditionne l'aménagement de nombreuses mesures situées à l'intersection de l'assistance et de la coercition. La définition du «bien» de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte varie selon les priorités de l'agenda politique et la manière d'aborder la question des coûts.

## Les 27 projets du PNR 76

**Andrea Abraham** Berner Fachhochschule

### De génération en génération: narration familiale dans le contexte de l'assistance et de la coercition

«Dans ce projet, nous examinons comment le placement ordonné par les autorités administratives influe sur la génération suivante, la manière dont les familles concernées gèrent les événements traumatiques du passé ainsi que les enseignements qui peuvent en être tirés pour le développement actuel et futur de la protection de l'enfant et des aides à l'éducation.»

**Michèle Amacker** Universität Bern

### Rôle des acteurs privés et des pouvoirs publics dans le placement d'enfants en famille d'accueil

«Les acteurs (semi-)privés jouent un rôle déterminant dans le placement de mineurs en famille d'accueil à partir du 19e siècle. Dans les années 1990, ils gagnent encore en importance, en Suisse alémanique en particulier, où leur nombre augmente considérablement dans les cantons de Berne et des Grisons. Le projet étudie sous un angle historique et sociologique la question complexe de l'interaction entre acteurs privés et pouvoirs publics dans le placement d'enfants en famille d'accueil dans les cantons de Berne et des Grisons.»

**Gabriela Antener** Fachhochschule Nordwestschweiz

**Patricia Lannen, Heidi Simoni, Oskar Jenni**

Marie Meierhof Institut für das Kind, Kinderspital Zürich

### Placement d'enfants en institution: parcours de vie 60 ans plus tard

«À la fin des années 1950, les conditions de développement et de vie de quelque 700 nourrissons ont été systématiquement recensées à Zurich. Une partie de ces enfants vivaient dans leur famille d'origine, tandis que les autres étaient placés dans des foyers. Quelle vie les personnes concernées ont-elles eue et comment celles-ci se portent-elles aujourd'hui, 60 ans plus tard? L'étude examine ces questions.»

**Matthieu Leimgruber, Roland Fischer** Universität Zürich, Hochschule Luzern  
**Les dimensions économiques des institutions de placement en Suisse depuis 1940**

«Vers 1940, en raison de subventions insuffisantes et de manque de coordination des politiques sociales au niveau local, de nombreux foyers et institutions manquaient de ressources, de locaux appropriés et de personnel qualifié. Conjugés à des conditions d'hygiène lacunaires, ces facteurs conduisaient souvent à des conditions de vie indignes. Nous examinons les modèles de financement et de contrôle de la prise en charge institutionnelle des enfants et des jeunes depuis 1940 sous un angle économique et historique.»

## Communication des autorités avec les personnes en situation de handicap

«Seul celui qui comprend et peut se faire comprendre est en mesure de défendre ses intérêts dans le cadre de procédures de tutelle ou de protection de l'adulte. Une équipe interdisciplinaire examine, sur la base d'entretiens, de dossiers et d'observations, comment les autorités impliquent les personnes en situation de handicap dans les procédures.»

**Roland Becker-Lenz** Fachhochschule Nordwestschweiz

## Préservation et encouragement de l'autodétermination dans la protection de l'adulte

«L'étude reconstruit les pratiques de préservation et d'encouragement de l'autodétermination dans la protection de l'adulte. Un volet de la recherche porte sur le rôle du cadre légal aux niveaux fédéral et cantonal. Axé sur le développement d'améliorations concrètes et applicables, le projet va s'employer à identifier les meilleures pratiques en matière de préservation et d'encouragement de l'autodétermination dans le domaine de la protection de l'adulte.»

**Caroline Bühler, Tamara Deluigi** Pädagogische Hochschule Bern

## La «bonne famille» dans le cadre de l'école, de l'assistance et de l'éducation spécialisée

«Dans quelles circonstances, durant la période de 1950 à 1980, l'école et l'assistance sont-elles intervenues dans une famille et ont-elles recouru au placement extrafamilial, dans quels cas ne l'ont-elles pas fait? Quelles sont les familles considérées comme «normales», lesquelles comme «déficiences» et «mauvaises»? Comment se présente l'encadrement socioéducatif actuel? Le projet reconstruit les discours de l'époque sur les modèles d'interprétation de la famille dans la Berne réformée et le Tessin catholique.»

**Sandro Cattacin, Daniel Stoecklin** Université de Genève

## Placement de mineurs dans les régions frontalières: Valais et Tessin

«Le projet entend reconstruire le système des placements de mineurs dans les cantons du Valais et du Tessin, depuis les années 1940 – le début de l'essor économique de la Suisse, la professionnalisation de son secteur social et sa mutation démographique – jusqu'à la crise économique du milieu des années 1970.»

**Michelle Cottier, Kay Biesel, Philip D. Jaffé, Stefan Schnurr** Université de Genève, Fachhochschule Nordwestschweiz

## Comment les enfants et les parents vivent-ils les actions des autorités de protection de l'enfant?

«Sur la base d'une analyse historique et juridique, et d'une étude empirique menée en Suisse romande et alémanique, ce projet cherche à évaluer la manière dont les enfants et les parents vivent et comprennent les actions des autorités de protection de l'enfant (APEA) et comment ils y réagissent.»

**Lucien Criblez, Elisabeth Moser Opitz, Patrick Bühler** Universität Zürich, Pädagogische Hochschule FHNW

## Grammaire de l'éducation en institution en contexte

«Le projet examine la continuité et l'évolution de l'éducation au sein d'institutions (spécialisées) au 20e siècle en se fondant sur l'exemple de l'école nouvelle d'Albisbrunn (LA) dans le canton de Zurich. Les chercheurs se concentrent sur les changements au niveau des pratiques des institutions, de l'organisation, des concepts/approches et des contextes.»

**Michael Marti, Thomas Widmer** Coplan AG, Universität Zürich

## Protection de l'enfant et placement extrafamilial: influence des institutions, du financement et de la mise en œuvre

«Comment les différences liées au fédéralisme suisse se traduisent-elles au niveau de la protection de l'enfant? Dans quelle mesure influencent-elles la protection de l'enfant et la politique en matière de placement extrafamilial? Le présent projet porte sur l'analyse systématique des politiques de protection de l'enfant dans les 26 cantons helvétiques, des dépendances financières qui en découlent et des incidences sur la pratique en matière de protection de l'enfant au fil du temps.»

**Véronique Mottier** Université de Lausanne

## Le placement d'enfants en Suisse: récits de victimes et travail de mémoire

«La reconnaissance officielle des injustices historiques commises dans le contexte des mesures d'assistance et de coercition a déclenché des débats publics portant sur la manière dont les souffrances des victimes de ces mesures devraient être reconnues. Cette étude a pour but d'analyser le rôle très important que les victimes de ces mesures ont joué dans ce dernier processus. Il s'agira d'examiner la manière dont elles ont réussi à faire entendre leurs voix dans ces débats, et d'examiner quelles voix – ou quels enjeux – ont reçu moins d'attention.»

**Michel Porret, Cristina Ferreira** Université de Genève, Haute Ecole de Santé Vaud

## Enfermer pour soigner? Genèse de la psychiatrie médico-légale

«Dans le cadre des juridictions civile et pénale, l'expertise psychiatrique conditionne la prise de décision en matière d'internement des personnes présentant un danger pour elles-mêmes ou pour autrui. Ce projet cherche à montrer l'émergence d'agencements inédits de contrainte pour gérer la déviance et les comportements «anormaux», à l'ère libérale. Il veut éclairer les enjeux actuels de la psychiatrie médico-légale dans les mesures de placement et d'internement.»

**Peter Rieker** Universität Zürich

## Réfugiés mineurs non accompagnés dans le système de la prise en charge institutionnelle

«Le projet analyse le placement et la prise en charge de réfugiés mineurs non accompagnés. Il tient compte de différents contextes historiques et formes de prise en charge afin de fournir des connaissances et des pistes de réflexion aux scientifiques, aux professionnels et aux politiques.»

**Iris Ritzmann** Universität Zürich

## Expertise psychiatrique et placement extrafamilial d'enfants

«Le projet examine des expertises psychiatriques effectuées dans le contexte de placements extrafamiliaux d'enfants entre 1921 et 1974. Il s'intéresse notamment au statut d'expert, à la genèse d'un avis d'expert, à son contenu et à son impact sur le parcours de vie des personnes concernées.»

**Fritz Sager** Universität Bern

## APEA: controverse morale sur une réforme institutionnelle

«Nous examinons le débat public autour de la transition du service des tutelles aux autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) sous l'angle des sciences politiques.»

76  
PNR

**Cristina Ferreira, Jacques Gasser**

Haute Ecole de Santé Vaud, Université de Lausanne

### **Expertiser la transgression et la souffrance. Savoir et pouvoir de la psychiatrie légale**

«Des années 1940 à nos jours, nous investiguons les pratiques d'expertise psychiatrique quant aux mesures civiles (tutelles et curatelles, internements administratifs, privations de liberté à des fins d'assistance) et pénales (mesures thérapeutiques).»

**Arnaud Frauenfelder, Joëlle Droux, Rita Hofstetter**

Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale, Université de Genève

### **Contraindre pour protéger? Normes et décisions dans la protection de l'enfant**

«Cette recherche sociohistorique éclaire, sur la base d'une approche transversale (décisions administratives, judiciaires civiles et pénales), les transformations des modalités d'exercice de la contrainte étatique à des fins de protection des mineurs en Suisse romande depuis les années 1960 à nos jours.»

**Markus Furrer, Anne-Françoise Praz**

Pädagogische Hochschule Zentralschweiz, Université de Fribourg

### **Parcours de vie d'adolescents placés hors de leur famille**

«Le projet étudie le parcours de vie d'adolescents qui ont été placés hors de leur famille dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Lucerne et Bâle-Ville durant les années 1950 à 1985. Nous nous intéressons aux contraintes et aux opportunités que ces jeunes placés en institution ont rencontrées sur leur chemin vers l'âge adulte.»

**Gisela Hauss** Fachhochschule Nordwestschweiz

### **Laboratoires de professionnalisation? Les organismes et la coordination du secteur social en Suisse**

«Les études montrent que, dans le paysage opaque de l'assistance qui a prévalu en Suisse jusque dans les années 1980, les mesures de coercition et la violence échappaient à toute surveillance ou presque. Le projet examine comment et dans quel contexte des acteurs actifs à l'échelle du pays ont tenté de soumettre notre système social hétérogène à des standards uniformes.»

**Martina Koch, Esteban Piñeiro** Fachhochschule Nordwestschweiz

### **Interventions de travailleurs sociaux sous forme de visites à domicile**

«Les visites à domicile effectuées dans le domaine du social par des représentants de l'État sont une pratique en cours depuis plus de cent ans. Notre projet se concentre sur les pratiques actuelles et passées des visites à domicile, au point de jonction entre autorités de tutelle/autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) et assistance/services sociaux.»

**Paula Krüger** Hochschule Luzern

### **Assistance fatale: mort violente d'enfants placés**

«L'étude est la première à s'intéresser à l'homicide et au suicide d'enfants placés hors de leur famille dans quatre cantons entre 1913 et 2012. Outre la description de ces cas, nous analysons l'influence d'attitudes déterminantes des acteurs concernés sur la surveillance des institutions et des enfants placés ainsi que sur le traitement des cas par les autorités responsables.»

**Brigitte Studer** Universität Bern

### **Intégration ou exclusion? L'histoire des personnes atteintes de surdité**

«Nous ne connaissons guère l'effet que les mesures d'assistance ont produit sur ces personnes ni les différences régionales qui prévalaient en matière de pratiques et de préjugés. Nous ignorons aussi quelles mesures sociales étaient destinées aux personnes atteintes de surdité ainsi que leur impact sur le psychisme et la trajectoire de vie de ce groupe. Notre projet vise à éclaircir ces points, à les comparer aux pratiques touchant d'autres groupes vulnérables concernés.»

**Myriam V. Thoma, Andreas Maercker** Universität Zürich

### **Variabilité des réactions aux expériences difficiles dans l'enfance et effets sur les parcours de vie**

«Dans l'étude que nous menons au Psychologisches Institut de l'Université de Zurich sur un échantillon d'individus vulnérables aujourd'hui âgés qui ont été placés en institution ou fait l'objet d'autres formes de placement administratif au cours de leur enfance ou de leur adolescence, nous analysons les conséquences à long terme d'expériences difficiles vécues à un très jeune âge.»

**Nelly Valsangiacomo, Jean-Michel Bonvin, Spartaco Greppi** Université de Lausanne,

Université de Genève, Scuola Universitaria Professionale della Svizzera italiana

### **Derrière les scandales. Les enjeux médiatiques des politiques publiques**

«Dans quelle mesure les discours sur l'aide sociale dans les médias stigmatisent ou banalisent les «mauvais» comportements? Le tournant du début des années 1980 marque-t-il une réelle rupture à cet égard? Cette recherche questionne les catégories «mères célibataires» et «oxicomanes» dans l'optique d'identifier les temporalités discursives et les appels à des mesures coercitives face à des personnes considérées «atypiques» et risquant de devenir un poids pour la société dans son ensemble.»

**Margot Vogel, Susanna Niehaus** Hochschule Luzern

### **Négligence des mineurs: pratiques sociales, hier et aujourd'hui**

«Si le bien de l'enfant est menacé pour cause de négligence, les interventions de l'État dans la famille sont légitimes. La signification donnée à «négligence des mineurs» varie selon la période et la discipline considérées. Nous analysons les caractéristiques, les mécanismes et les effets de cas de négligence des mineurs, dans le but d'identifier les causes possibles des pratiques portant atteinte à l'intégrité des personnes visées ou permettant de les protéger.»

**Carlo Wolfisberg, Susanne Schriber** Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik

### **Assistance aux personnes handicapées physiques: entre reconnaissance et déconsidération**

«L'étude porte sur les expériences de personnes handicapées physiques ou polyhandicapées qui, entre 1950 et 2010, ont été réadaptées et socialisées dans des institutions d'assistance aux handicapés physiques (en Suisse alémanique et en Suisse romande). Les expériences sont classées dans le champ de tension entre reconnaissance et déconsidération.»

En octobre 2019, le comité de direction a délivré un nouveau mandat de recherche:

**Andrea Abraham**, Berner Fachhochschule

### **Recherches sur l'assistance et la coercition dans l'adoption et le placement en famille d'accueil**

Le détail des projets figure à l'adresse [www.pnr76.ch](http://www.pnr76.ch).

**Le PNR 76 a pour but l'analyse des caractéristiques, des mécanismes et des effets de la politique et des pratiques suisses en matière d'aide sociale dans leurs différents contextes. Il s'agit d'identifier les causes possibles des mesures sociales qui ont eu un impact sur l'intégrité des personnes concernées et d'analyser la manière dont elles ont été affectées par ces mesures. Le programme dispose d'une enveloppe financière de 18 millions de francs. Les travaux de recherche dureront jusqu'en 2023, après quoi une synthèse du PNR 76 sera rédigée.**

**C'est au comité de direction qu'il incombe de sélectionner les projets, de garantir leur qualité scientifique et de publier la synthèse du programme. Sa composition est la suivante:**

- Alexander Grob, président, chaire de psychologie du développement et de la personnalité, Faculté de psychologie, Université de Bâle
- Vincent Barras, Institut des sciences humaines en médecine, CHUV et Faculté de biologie et médecine, Université de Lausanne
- Monika Bobbert, Seminar für Moraltheologie, Katholisch-Theologische Fakultät, Westfälische Wilhelms-Universität Münster
- Christoph Häfeli, conseiller juridique des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte
- René Knüsel, Institut des sciences sociales, Faculté des sciences sociales et politiques, Université de Lausanne
- Martin Lengwiler, Département d'histoire, Faculté de philosophie et d'histoire, Université de Bâle, vice-président CIE internements administratifs
- Alexandra Jungo, chaire de droit civil, Faculté de droit, Université de Fribourg
- Annegret Wigger, anc. Institut de travail social, Haute école spécialisée de Saint-Gall

Déléguée de la division Programmes du Conseil national de la recherche:  
Regina Aebi-Müller, chaire de droit privé et de droit privé comparé, Faculté de droit, Université de Lucerne

Représentant de l'administration fédérale suisse:  
Luzius Mader, ancien directeur suppléant de l'Office fédéral de la justice, délégué aux victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et président de la Table ronde

Responsable du transfert de connaissances:  
- Dominik Büchel, advocacy ag, communication and consulting, Bâle  
- Frauke Sassnick, Sassnick Spohn GmbH Büro für Soziales, Bildung & Gesundheit, Winterthour

Manager du programme:  
Stephanie Schönholzer,  
Fonds national suisse, Berne

## Impressum

**Editeur:** Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), Division IV, Programmes nationaux de recherche, Wildhainweg 3, case postale 8232, CH-3000 Berne  
**Production:** Programme national de recherche 76 «Assistance et coercition»  
**Auteurs:** Dominik Büchel, Alexander Grob  
**Conception:** raschle&partner, Berne  
**Texte en arrière-plan:** Constitution fédérale de la Confédération suisse (droits fondamentaux)  
**Impression:** Merkur Druck AG, Langenthal

© mars 2020, Fonds national suisse, Berne

## Contact

pnr76@snf.ch  
www.pnr76.ch